

## Commission de la recherche

## Projet de mandat pour l'exercice 2024-2025

En premier lieu, la Commission complètera la révision de la politique institutionnelle de reconnaissance des centres de recherche et de création de l'Université Laval et finalisera la mise à jour du matériel nécessaire à l'application de cette politique. Elle relancera, en janvier 2025, le processus de reconnaissance et d'évaluation périodique des centres de recherche et de création et apportera, à la suite des premières expériences d'évaluation, les ajustements nécessaires aux outils destinés aux centres.

L'évaluation des centres de recherche et de création suivants sera lancée ou effectuée entre janvier et juin 2025 :

- Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA);
- Centre d'optique, photonique et laser (COPL);
- Centre de recherche Québec-Océan-Laval (Québec-Océan);
- Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD);
- Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER);
- Groupe de recherche en écologie buccale (GREB);
- Centre de recherche sur les infrastructures en béton (CRIB).

Les centres ayant reçu un appel à renouvellement au cours de l'été et au début de l'automne 2024 sont présentement soumis à la politique en vigueur pour leur évaluation (version de 2018) jusqu'à l'adoption, par le Conseil universitaire, de la version définitive de la politique révisée. Cette transition est prise en compte par la Commission, qui vise le dépôt d'une version définitive auprès du Conseil universitaire en décembre 2024. Entretemps, tous les centres bénéficient déjà d'une version plus souple et moins contraignante de la grille des données factuelles, telle qu'élaborée à la lumière des sondages, des consultations et des réflexions menés par la Commission. Les Centres peuvent compter sur des outils tels qu'ARGUS et ORCID et plus particulièrement sur le soutien de l'équipe du Bureau du numérique en recherche du VRRCI et du Service du soutien à la recherche de la Bibliothèque qui viennent en appui aux transformations engendrées par la révision de la politique institutionnelle et de ses outils. Enfin, un formulaire de présentation du dossier d'évaluation mieux adapté aux réalités de la recherche et de la création viendra compléter les outils acheminés aux centres dès septembre 2024.

La Commission continue de recevoir et d'analyser les rapports d'étape produits par les centres à la suite de recommandations formulées dans les évaluations antérieures.

En collaboration avec la Commission des études, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation et le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, la Commission prendra part au suivi des dossiers des Instituts de l'Université Laval et participera, par l'entremise de son président et de la secrétaire permanente, à la mise à jour de la Politique de reconnaissance des instituts de l'Université Laval lancée en 2023-2024. Ceux-ci verront également à consulter les membres de la Commission sur ce dossier.

La Commission de la recherche prendra part à toute consultation ou projet institutionnel requérant son expertise et viendra en appui à la réalisation du *Plan de développement de la recherche, de la création et de l'innovation 2022-2027* ainsi qu'au *Plan institutionnel 2023-2028*.

Le projet d'aide à la rédaction, lancé en 2024 à la faveur des Chantiers transformateurs sous la thématique des services de proximité simplifiés et personnalisés, se poursuivra en 2024-2025. Ce projet d'aide à la rédaction, s'appuyant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, pourrait s'étendre aux trois commissions permanentes.

Enfin, en cette année de finalisation et d'implantation de la nouvelle politique de reconnaissance des centres de recherche et de création, la Commission n'entreprendra pas de mandat particulier.